

# TOUS ENSEMBLE! VERS UNE PARITÉ DES GENRES DANS LE SPORT EN EUROPE

RAPPORT ANALYTIQUE  
DE LA CAMPAGNE DE COLLECTE DE DONNÉES



# **TOUS ENSEMBLE! VERS UNE PARITÉ DES GENRES DANS LE SPORT EN EUROPE**

RAPPORT ANALYTIQUE  
DE LA CAMPAGNE DE COLLECTE DE DONNÉES

Le présent rapport a été élaboré par le Docteur Kari Fasting,  
Professeure émérite de la Norwegian School of sport sciences

Conseil de l'Europe

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie de ce document doit être adressée à la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg ou [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int)). Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Direction Générale de la Démocratie, Accord partiel élargi sur le sport (APES).

Couverture et mise en page: Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Photo: Shutterstock

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale du SPDP.

© Conseil de l'Europe, février 2020  
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe.

La version originale en anglais de ce rapport a été élaborée dans le cadre du projet joint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe intitulé « ALL IN : Towards gender balance in Sport (Erasmus+) ».

# SOMMAIRE

---

<b>1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS</b>	<b>7</b>
1.1 Introduction	7
1.2 Méthodologie	7
1.3 Principaux résultats	8
1.4 Conclusion	13
<b>2. L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES DANS LE SPORT DANS LES DIFFÉRENTS PAYS</b>	<b>15</b>
2.1 L'égalité hommes-femmes aux fonctions de direction	15
2.2 L'égalité hommes-femmes dans l'accompagnement sportif	16
2.3 L'égalité hommes-femmes dans la participation	17
2.4 Prévention de la violence fondée sur le genre dans le sport	19
2.5 L'égalité hommes-femmes dans les médias/la communication	20
2.6 Politiques et programmes visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le sport	21
2.7 Conclusion	23
<b>3. L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES DIFFÉRENTS SPORTS</b>	<b>25</b>
3.1 L'égalité hommes-femmes aux fonctions de direction dans les différents sports	25
3.2 L'égalité hommes-femmes dans l'accompagnement sportif selon les sports	27
3.3 L'égalité hommes-femmes en matière de participation dans les différents sports	28
3.4 La prévention de la violence fondée sur le genre dans les différents sports	29
3.5 L'égalité hommes-femmes dans les médias/la communication dans les différents sports	31
3.6 Politiques et programmes visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes par sport	31
3.7 Conclusion	33



# 1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

## 1.1 Introduction

« TOUS ENSEMBLE : vers une parité des genres dans le sport<sup>1</sup> » est un projet commun de l'Union européenne (UE) et du Conseil de l'Europe (CdE) (1<sup>er</sup> mars 2018-31 octobre 2019). Il a pour objectif d'aider les pouvoirs publics et les organisations sportives à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans le sport, et à adopter une stratégie d'approche intégrée de l'égalité hommes-femmes. Une partie de ce projet consiste à collecter des données sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport en ce qui concerne les fonctions de direction, l'accompagnement sportif, la participation, les médias/la communication et la violence fondée sur le genre, afin de pouvoir suivre les progrès accomplis et de faire des comparaisons entre les pays et entre les sports, ce qui permettra d'élaborer des politiques fondées sur des données concrètes. Les résultats de ce rapport présentent les principales conclusions qui ressortent de l'analyse des données collectées<sup>2</sup>.

## 1.2 Méthodologie

Dix-huit pays ont participé au projet : l'Albanie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, la France, la Géorgie, Israël, la Lituanie, le Monténégro, les Pays-Bas, le Portugal, la Serbie et l'Espagne. Les questions de l'enquête ont été soumises aux comités nationaux olympiques (CNO), aux ministères/services publics chargés des sports et aux fédérations sportives nationales<sup>3</sup> affiliées aux 35 fédérations internationales reconnues par le Comité international olympique, et dont la discipline figurait au programme des derniers Jeux Olympiques (2016/2018)<sup>4</sup>. Dans certains pays, il n'y a pas 35 fédérations (parfois moins, parfois plus).

Chaque pays a désigné un coordinateur national chargé de réaliser l'enquête. Le questionnaire en ligne a été envoyé via le programme logiciel Eval&Go. La collecte des données s'est déroulée de mars à mai 2019<sup>5</sup>. Le tableau 1 donne une vue d'ensemble du nombre total de répondants dans chaque pays<sup>6</sup>. Le taux de réponse très élevé de 85 % permet de conclure que l'étude est représentative de l'ensemble des pays participants. Pour certains : l'Albanie, la Croatie, la France, la Géorgie et la Lituanie, le taux de réponse était de 100 %. Les participants ont répondu à la majorité des questions, même si plusieurs fédérations n'ont pas répondu aux questions concernant leurs membres. Il n'en demeure pas moins que le taux de réponse, comparé à d'autres études universitaires, est très élevé. L'étude est donc extrêmement représentative et valable.

1. [www.coe.int/sport/ALLIN](http://www.coe.int/sport/ALLIN)

2. Pour un aperçu de toutes les données collectées, consultez les bases de données dynamiques créées dans le cadre du projet ALL IN ([www.coe.int/sport/ALLIN](http://www.coe.int/sport/ALLIN) - section sur la campagne de collecte de données).

3. Sauf pour la Belgique, où une seule fédération de sport olympique est nationale. Les autres fédérations de sports olympiques sont locales.

4. Association internationale de boxe (AIBA), Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF), Fédération équestre internationale (FEI), Fédération internationale d'escrime (FIE), Fédération internationale d'haltérophilie (FIH), Fédération internationale de basketball (FIBA), Fédération internationale de bobsleigh et skeleton (IBSF), Fédération internationale de canoë (ICF), Fédération internationale de football (FIFA), Fédération internationale de golf (IGF), Fédération internationale de gymnastique (FIG), Fédération internationale de handball (IHF), Fédération internationale de hockey (FIH), Fédération internationale de hockey sur glace (IIHF), Fédération internationale de judo (IJF), Fédération internationale de luge (FIL), Fédération internationale de natation (FINA), Fédération internationale de ski (FIS), Fédération internationale des sociétés d'aviron (FISA), Fédération internationale de tennis (FIT), Fédération internationale de tennis de table (ITTF), Fédération internationale de tir sportif (ISSF), Fédération internationale de volleyball (FIVB), Fédération internationale de badminton (BWF), Fédération internationale de curling (WCF), Fédération internationale de taekwondo (WT), Fédération internationale de voile (WS), Union cycliste internationale (UCI), Union internationale de biathlon (IBU), Union internationale de patinage (ISU), Union internationale de pentathlon moderne (UIPM), Union internationale de triathlon (ITU), Fédération internationale des luttes associées (FILA), Fédération internationale de tir à l'arc (FITA), Fédération internationale de rugby (WR).

5. Les données ont été rassemblées le 31 décembre 2018, à l'exception des données concernant le domaine de la participation, qui ont été rassemblées le 31 décembre 2017.

6. En raison d'un taux de réponse plus faible, les données du Monténégro et de la Bulgarie ne figurent pas dans ce rapport.

**Tableau 1. Taux de réponse au questionnaire en ligne**

Pays	Nombre de personnes ayant répondu au questionnaire	Nombre total d'organisations ayant reçu le questionnaire	Taux de réponse (%)
Lithuanie	36	36	<b>100</b>
Géorgie	34	34	<b>100</b>
France	33	33	<b>100</b>
Albanie	24	24	<b>100</b>
Croatie	37	37	<b>100</b>
Belgique (Flandre)	34	35	<b>97</b>
Pays-Bas	29	30	<b>97</b>
Portugal	30	31	<b>97</b>
Azerbaïdjan	27	28	<b>96</b>
Belgique (Fédération Wallonie-Bruxelles)	29	31	<b>94</b>
République tchèque	39	43	<b>91</b>
Finlande	31	34	<b>91</b>
Israël	29	32	<b>91</b>
Espagne	29	32	<b>91</b>
Autriche	30	37	<b>81</b>
Serbie	24	40	<b>60</b>
Danemark	19	34	<b>56</b>
Bulgarie	10	29	<b>35</b>
Monténégro	2	16	<b>13</b>
<b>Total</b>	<b>526</b>	<b>616</b>	
<b>Taux de réponse global (%)</b>		<b>85</b>	

### 1.3 Principaux résultats

Dans ce chapitre, les données essentielles de l'étude sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport sont résumées dans les tableaux 2 à 7. Certains des principaux constats tirés de l'analyse des différences entre les pays et les fédérations sportives sont ensuite commentés.

### 1.3.1 DONNÉES ESSENTIELLES SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE SPORT

**Tableau 2. Pourcentage de femmes occupant des postes décisionnels au sein des organes directeurs nationaux du monde sportif (fédérations de sports olympiques et comités nationaux olympiques)**

	Présidentes		Vice-présidentes		Administratrices	
	%	n	%	n	%	n
Fédérations de sports olympiques	<b>7</b>	35	<b>18</b>	171	<b>22</b>	1 118
Comités nationaux olympiques	<b>19</b>	3	<b>29</b>	15	<b>22</b>	64

Le tableau 2 montre que les femmes sont sous-représentées aux postes décisionnels à la fois au sein des fédérations de sports olympiques et des CNO. Le pourcentage de présidentes est particulièrement faible. Il est légèrement plus élevé dans les CNO (19 %) que dans les fédérations de sports olympiques (7 %). Le pourcentage de vice-présidentes est supérieur, 29 % dans les comités olympiques contre 18 % dans les fédérations de sports olympiques. Dans les deux types d'organisations, 22 % des administrateurs sont des femmes. On constate la même proportion de femmes parmi les coaches employés dans le sport d'élite (22 %) comme illustré dans le tableau 3.

**Tableau 3. Pourcentage de femmes employées comme coaches par les fédérations dans le sport d'élite**

	%	n
Femmes coaches dans le sport d'élite (employées par les fédérations)	<b>22</b>	801

Autre constat majeur : 31 % des membres d'un club sportif sont des femmes et la différence entre les filles (âgées de moins de 18 ans) et les femmes adultes (âgées de plus de 18 ans) (Tableau 4) est très faible.

**Tableau 4. Pourcentage de membres féminins au sein des fédérations de sports olympiques**

	%	n
Moins de 18 ans	<b>32</b>	2 680 966
18 ans et plus	<b>30</b>	2 692 522
<b>Tous</b>	<b>31</b>	<b>5 373 488</b>

Le tableau 5 montre les pourcentages d'actions/de mesures mises en œuvre pour lutter contre les inégalités hommes-femmes dans le sport dans les différents domaines étudiés par le projet. Les trois institutions/organisations accordent une grande priorité à la mise en œuvre de programmes visant à augmenter le nombre de filles et de femmes membres (57 % des fédérations sportives, 75 % des CNO et 79 % des ministères/services publics chargés des sports).

La prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre sont les domaines où les mesures prises sont les moins nombreuses. Seules 29 % des fédérations de sports olympiques s'y intéressent, tandis que 36 % des ministères ou des services publics chargés des sports et 44 % des comités nationaux olympiques ont pris des mesures en la matière. La plus grande préoccupation concerne la participation au sport d'élite. 86 % des ministères et services publics ont mis en œuvre des mesures visant à améliorer la situation des athlètes d'élite féminines. Paradoxalement, seuls 44 % des CNO ont fait de même.



**Tableau 5. Pourcentage de fédérations de sports olympiques, comités nationaux olympiques et ministères/ services publics chargés des sports ayant mis en œuvre des actions/mesures visant à lutter contre les inégalités hommes-femmes dans le sport, avec une répartition par domaine**

	Fédérations de sports olympiques		Comités nationaux olympiques		Ministères/services publics chargés des sports	
	%	n	%	n	%	n
Fonctions de direction	<b>53</b>	247	<b>50</b>	8	<b>50</b>	7
Accompagnement (« coaching »)	<b>38</b>	185	<b>63</b>	10	<b>36</b>	5
Participation (sport de masse)	<b>57</b>	276	<b>75</b>	12	<b>79</b>	11
Participation (sport d'élite)	<b>41</b>	199	<b>44</b>	7	<b>86</b>	12
Violence fondée sur le genre	<b>29</b>	138	<b>44</b>	7	<b>36</b>	5

Le tableau 6 indique le nombre de participants ayant défini un plan d'action visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le sport. Près de 2/3 (63 %) des CNO, 43 % des ministères/autorités sportives nationales, et uniquement 29 % des fédérations de sports olympiques disposent d'un tel plan.

**Tableau 6. Pourcentage de fédérations de sports olympiques, comités nationaux olympiques et ministères/ services publics chargés des sports ayant élaboré un plan d'action visant à lutter contre les inégalités hommes-femmes dans le sport<sup>7</sup>**

	Fédérations de sports olympiques		Comités nationaux olympiques		Ministères/services publics chargés des sports	
	%	n	%	n	%	n
Plan d'action pour l'égalité hommes-femmes	<b>22</b>	106	<b>63</b>	10	<b>43</b>	6

Les deux grandes stratégies qui visent à établir l'égalité hommes-femmes dans le sport sont la discrimination positive<sup>8</sup> et l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>9</sup>. Le tableau 7 présente les pourcentages de fédérations de sports olympiques, CNO et ministères/services publics chargés des sports ayant suivi ces approches. Au-delà du fait que les organisations sont peu nombreuses à utiliser ces techniques, il existe de grandes différences entre elles. Le pourcentage le plus élevé dans le tableau concerne les ministères et les autorités sportives nationales, parmi lesquels 57 % ont mis en place une stratégie d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les comités nationaux olympiques affichent le pourcentage le plus faible : seuls 13 % d'entre eux ont recours à la discrimination positive.

7. Les 16 comités nationaux olympiques ont participé à cette étude. Parmi les ministères/services publics chargés des sports, il manque les représentants de l'Autriche et du Danemark.

8. La discrimination positive a été définie de la manière suivante dans le questionnaire : mesures prises pour compenser la discrimination et les inégalités passées en favorisant des personnes appartenant à l'un ou l'autre sexe. La discrimination positive est un moyen d'assurer aux groupes défavorisés une égalité réelle. Citons comme exemples de discrimination positive : les régimes de quotas, le fait de ne pas avoir à payer une formation, etc.

9. L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes a été définie comme suit dans le questionnaire : intégration d'une perspective d'égalité hommes-femmes à tous les stades et niveaux des politiques, programmes et projets. Les femmes et les hommes ont des besoins spécifiques, des conditions de vie particulières et connaissent des situations différentes. L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes tient compte de ces spécificités dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, des programmes et des projets, pour qu'ils profitent aux hommes comme aux femmes et pour qu'ils favorisent l'égalité au lieu de creuser les inégalités.

**Tableau 7. Pourcentage de fédérations de sports olympiques, comités nationaux olympiques et ministères/ services publics chargés des sports ayant mis en place la discrimination positive et des stratégies d’approche intégrée de l’égalité entre les femmes et les hommes**

	Fédérations de sports olympiques		Comités nationaux olympiques		Ministères/services publics chargés des sports	
	%	n	%	n	%	n
Discrimination positive	<b>17</b>	79	<b>13</b>	2	<b>21</b>	3
Stratégies d’approche intégrée de l’égalité entre les femmes et les hommes	<b>17</b>	82	<b>25</b>	4	<b>57</b>	8

### 1.3.2. PRINCIPAUX CONSTATS

Différentes conclusions peuvent être tirées de cette étude. Sans surprise, il existe une grande différence à la fois entre les pays et entre les sports en ce qui concerne l’égalité entre les femmes et les hommes, quel que soit le domaine analysé. Autre constat : les hommes dominent dans tous les domaines (à l’exception du nombre de membres) dans certains des sports les plus populaires chez les femmes comme les sports équestres, la gymnastique, le patinage, la natation et le volleyball. Même dans ces sports, peu de femmes occupent des postes de coaches ou de direction. Le plafond de verre semble toujours exister dans le sport. Comme nous venons de le voir, seuls 7 % des présidents, 18 % des vice-présidents et 22 % des administrateurs au sein de toutes les fédérations sportives sont des femmes

#### Direction et accompagnement sportif

Des études ont montré qu’il était possible d’atteindre l’équilibre hommes-femmes dans les conseils d’administration et d’influencer les décisions lorsque chaque genre était représenté au moins à 40 %<sup>10</sup>. Aucun des pays n’a atteint ce minimum mais la France, avec 37 % d’administratrices, s’en rapproche le plus. Si nous examinons les différents sports, seuls la gymnastique (52 %) et le patinage (51 %) présentent un équilibre hommes-femmes dans leurs conseils d’administration.

Dans sa proposition de plan d’action stratégique pour l’égalité entre les –femmes et les hommes dans le sport 2014-2020, la Commission européenne a fixé un objectif minimum de 40 % de femmes et d’hommes au sein des conseils d’administration et des instances dirigeantes nationales<sup>11</sup>. Le même plan a suggéré d’établir un minimum de 40 % de femmes et d’hommes aux fonctions de coaches bénévoles et employés d’ici 2020. Dans les pays participant à cette étude, 22 % de femmes sont employées en tant que coaches pour des équipes nationales ou des athlètes d’élite; la Lituanie (36 %) et la République tchèque affichent la plus grande proportion de femmes coaches.

#### Participation-adhésion à un club sportif

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à être membres d’un club ou d’une fédération sportive et les femmes sont affiliées à moins de clubs différents que les hommes. Elles sont plus nombreuses dans les sports féminins comme les sports équestres (84 %), la gymnastique (81 %), le patinage (60 %), le volleyball (59 %) et la natation (52 %). Près des 3/4 des fédérations sportives comptent moins de 40 % de membres féminins. L’Autriche compte presque le même nombre de femmes (46 %) que d’hommes membres d’un club sportif, tandis qu’en Géorgie seules 11 % des femmes sont membres d’un club sportif.

#### Prévention de la violence fondée sur le genre dans le sport

Des études ont montré que la violence fondée sur le genre semblait exister dans tous les sports et à tous les niveaux<sup>12</sup>. Plusieurs organisations nationales et internationales ont élaboré des recommandations et des résolutions pour remédier à ce problème. En 2006, le Comité international olympique (CIO) a adopté sa première prise de position sur la prévention du harcèlement et des abus sexuels. Depuis, le CIO a élaboré une autre déclaration de

10. Adriaanse, J. A. (2018). *Europe in world perspective: The Sydney Scoreboard Global Index for women in sport leadership*. In *Gender Diversity in European Sport Governance* (pp. 11-19). Routledge.

11. Commission européenne (CE).2014. *Gender Equality in Sport. Proposal for Strategic Actions 2014-2020*.

12. Fasting, K. (2017). *Gender, Sexual Harassment and Abuse in Sport*. In G. Sobich & S. Günter (eds.), *Sport & Gender: (Inter)Nationale sportsoziologische Geschlechter-forschung, Theoretische Ansätze, Praktiken und Perspektiven* (pp. 167-179). Wisbaden: Springer.

principes<sup>13</sup>, une boîte à outils et des lignes directrices spécifiques pour les fédérations sportives internationales et les CNO dans ce domaine.

Toutes les déclarations de principes et lignes directrices du CIO mettent l'accent sur l'importance d'établir des politiques et des plans d'action pour la prévention et la protection des personnes actives dans le sport. Dans trois pays participant à cette étude (la Croatie, la République tchèque et le Danemark), aucune fédération ne dispose d'une telle politique. Seules 25 % des fédérations sportives ont mis en place un tel plan, mais 64 % en Finlande et 57 % en Autriche ont élaboré une politique dans ce domaine. 62 % des fédérations de football ont mis en œuvre une politique ou un plan d'action, tandis que le taekwondo est le seul sport où aucune fédération n'a de politique pour la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre. Parmi les 14 ministères/services publics chargés des sports, trois pays (la Serbie, le Portugal et la France) et parmi les 16 CNO, cinq pays (les Pays-Bas, la Géorgie, la Finlande, la République tchèque et l'Autriche) ont établi des programmes pour la prévention de la violence fondée sur le genre dans le sport. En Belgique (Flandre) et Israël, le CNO et le ministère/le service de l'État en charge des sports ont élaboré une politique ou un plan d'action écrit pour la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre dans le sport.

### **Lignes directrices relatives à la communication**

Quelques fédérations (19 %) ont défini des lignes directrices portant sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les supports de communication, mais les différences sont grandes entre les pays (77 % en France et aucune en Lituanie).

### **Politiques et programmes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport**

Dans la proposition de plan d'action stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport 2014-2020 (CE 2014) et le suivi par un groupe d'experts sur la bonne gouvernance (CE 2016), l'importance d'élaborer et de mettre en œuvre un plan national pour l'égalité hommes-femmes dans le sport a été soulignée<sup>14</sup>. Douze des 16 pays participant à notre étude semblent en avoir un, qui a été établi soit par le CNO uniquement (Croatie, Albanie, Autriche, Lituanie et Pays-Bas) soit par le ministère/le service de l'État en charge des sports (Portugal et Belgique (Flandre)), soit par le CNO et le ministère (Finlande, France, Géorgie et Israël). Si l'on examine les différents pays, 74 % des fédérations sportives en France et 68 % en Finlande disposent d'un plan pour l'égalité hommes-femmes. Dans tous les autres pays, le pourcentage est inférieur ou égal à 33 %. Parmi les sports, 54 % des fédérations de football ont établi un plan pour l'égalité hommes-femmes. Dans tous les autres pays, le pourcentage est inférieur à 40 %.

La discrimination positive ou la stratégie d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes sont rarement utilisées par les fédérations dans leurs actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Seules 17 % des fédérations sportives ont recours à l'une ou l'autre de ces techniques. Cependant, 48 % des fédérations en France utilisent la discrimination positive et 39 % ont adopté une stratégie d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Parmi les sports, le basketball est le sport où le plus grand nombre de fédérations utilisent à la fois la discrimination positive (27 %) et une stratégie d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (47 %).

### **Actions/mesures mises en œuvre pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes**

L'étude fait ressortir un autre constat majeur selon lequel de nombreuses fédérations sportives ont mis en œuvre des mesures pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. La plupart de ces mesures concernent la participation dans le sport (57 % des fédérations sportives) et l'augmentation du nombre de femmes aux postes décisionnels (53 %), suivie de l'augmentation du nombre de femmes dans le domaine de l'accompagnement sportif (38 %). Comme indiqué ci-dessus, seules 29 % des fédérations sportives ont œuvré pour combattre et prévenir la violence fondée sur le genre dans le sport.

Pour recruter davantage de femmes aux postes décisionnels dans le sport, la moitié des outils utilisés sont liés à l'élaboration de « procédures d'élection ou de désignation transparentes, claires et tenant compte de la problématique hommes-femmes », tandis que les « programmes de mentorat pour les (futures) femmes

13. Mountjoy, M., Brackenridge, C., Arrington, M., Blauwet, C., Carska-Sheppard, A., Fasting, K., & Starr, K. (2016). *International Olympic Committee consensus statement: harassment and abuse (non-accidental violence) in sport*. *Br J Sports Med*, 50(17), 1019-1029.

14. Commission européenne (CE). 2016. « *Expert Group on Good Governance: Recommendations on Gender Equality* ».

occupant des postes décisionnels» sont cités par 7 % des fédérations uniquement. Pour recruter davantage de femmes coaches, c'est le même outil qui est le plus souvent mentionné, à savoir des « procédures d'élection ou de désignation transparentes, claires et tenant compte de la problématique hommes-femmes ». Près de la moitié des fédérations l'ont évoqué. Seules 11 % d'entre elles ont indiqué avoir initié ou soutenu des recherches/études sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accompagnement sportif.

Pour inciter davantage de femmes à pratiquer une activité physique et un sport, la majorité (55 %) a mentionné « l'accès équitable aux installations sportives pour les filles/femmes et les garçons/hommes », tandis que 12 % des fédérations seulement ont parlé de soutenir des études sur l'égalité hommes-femmes dans le domaine de la participation.

Le dernier groupe d'actions mises en œuvre porte sur la protection et la prévention de la violence fondée sur le genre. La plus grande série de mesures prises dans ce cadre était de loin (63 %) liée aux « codes de conduite et lignes directrices en matière d'éthique pour les coaches et les personnes occupant des postes décisionnels et directoriaux », tandis que la plus petite série concernait « la fourniture de services de transport (public) sûrs en direction et à partir des installations prévues pour le sport et l'activité physique » – 9 % uniquement.

## 1.4 Conclusion

Nous énumérons ci-après les trois pays ayant obtenu la note la plus élevée pour certains indicateurs de l'égalité hommes-femmes mesurés dans le cadre de cette étude. Le tableau 8 répertorie les trois pays en haut de classement dans plusieurs des tableaux et données ci-dessous. Vous aurez ainsi un aperçu des pays dominants dans chaque domaine.

La Finlande et la France sont citées 6 fois chacune, l'Espagne 4 fois etc. Cela indique que la Finlande et la France sont les deux pays les plus avancés en matière d'égalité hommes-femmes dans le sport, selon les indicateurs évalués dans le cadre de cette étude.

**Tableau 8. Pays ayant obtenu les trois meilleures notes (pourcentages) pour chacun des indicateurs de l'égalité hommes-femmes entre les fédérations sportives**

	1	2	3
Présidentes (Tableau 9)	Finlande et Serbie		Géorgie
Vice-présidentes (Tableau 9)	Finlande	France	Danemark
Administratrices (Tableau 9)	France	Finlande	Israël
Coaches employées dans le sport d'élite (Figure 2)	Lituanie	République tchèque	Géorgie
Femmes membres d'un club sportif (Tableau 10)	Autriche	Lituanie	Belgique
Politique ou plan d'action contre la violence fondée sur le genre (Tableau 12)	Finlande	Espagne	Autriche
Représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la communication (Figure 5)	France	Espagne	Azerbaïdjan
Plan d'action pour l'égalité hommes-femmes (Tableau 13)	France	Finlande	Israël et Portugal
Utilisation de mesures de discrimination positive (Tableau 14.A)	France	Israël et Espagne	
Utilisation d'une stratégie d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (Tableau 14.B)	France	Espagne	Finlande

Nous avons également procédé à la même analyse pour les différents sports. Un seul sport est mentionné plus de deux fois, il s'agit du football qui est cité quatre fois dont trois fois en premier. Selon la même logique que ci-dessus, nous en concluons que le football est le sport qui semble le plus en avance en matière d'égalité hommes-femmes dans le sport, telle qu'elle est évaluée dans cette étude.

De grandes disparités existent en matière d'égalité hommes-femmes entre les pays et entre les différents sports. Il ressort cependant que les hommes régissent encore le sport et que très peu de femmes président des fédérations nationales de sports olympiques. Les conseils d'administration sont également loin de la parité homme-femmes, et ce malgré tous les projets et toutes les initiatives mis en place au cours des 10-20 dernières années afin d'accroître la participation des femmes dans le sport<sup>15</sup>.

Cela indique que les méthodes utilisées pour augmenter le nombre de femmes aux postes de décision et d'accompagnement ont sans doute eu peu d'incidence. Elles n'ont pas induit de changement dans la culture masculine du sport, ce qui est probablement une condition requise pour recruter plus de femmes. Peu d'organisations ont élaboré un plan pour l'égalité hommes-femmes dans le sport et rares sont celles ayant utilisé la discrimination positive et des stratégies d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces trois indicateurs pourraient, à l'avenir, transformer la culture du sport et l'ouvrir davantage aux femmes.

---

15. Fasting, K., Pike, E., Sand, T., & Matthews, J. (2014). *De Brighton à Helsinki. Groupe de travail international (GTI) sur les femmes et le sport Rapport d'avancement 1994-2014* et Fasting, K., Pike, E., Matthews, J., & Sand, T. S. (2018). *De Helsinki à Gaborone : Groupe de travail international (GTI) sur les femmes et le sport Rapport d'avancement 2013-2018*.

## 2. L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES DANS LE SPORT DANS LES DIFFÉRENTS PAYS

### 2.1 L'égalité hommes-femmes aux fonctions de direction

Le tableau 9 présente les pourcentages de femmes exerçant des fonctions de direction dans les fédérations sportives nationales de chaque pays (présidentes, vice-présidentes ou administratrices).

**Tableau 9. Fonctions de direction exercées par des femmes dans les fédérations sportives par pays**

Pays	Présidentes		Vice-présidentes		Administratrices	
	%	n	%	n	%	n
Albanie	0	0	14	2	11	17
Autriche	10	3	16	15	16	46
Azerbaïdjan	4	1	5	3	15	32
Belgique	7	4	25	15	23	134
Croatie	11	4	2	1	8	28
République tchèque	8	3	9	5	14	44
Danemark	6	1	35	7	21	28
Finlande	14	4	40	17	29	74
France	3	1	36	48	37	312
Géorgie	13	4	9	7	17	57
Israël	4	1	25	9	28	98
Lituanie	6	2	11	6	17	51
Pays-Bas	8	2	20	4	24	39
Portugal	4	1	16	18	14	29
Serbie	14	3	14	4	19	36
Espagne	4	1	13	10	25	93
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>37</b>	<b>18</b>	<b>171</b>	<b>22</b>	<b>1 118</b>

Les femmes sont sous-représentées aux fonctions les plus importantes au sein des fédérations sportives. Le nombre de présidentes est très faible, allant de zéro à 14 %. Un pays (l'Albanie) n'en a aucune et six pays comptent seulement une présidente parmi toutes les fédérations sportives (Azerbaïdjan, Danemark, France, Israël, Portugal et Espagne). La Finlande et la Serbie ont la proportion la plus élevée de présidentes mais elle est seulement de 14 %. Le nombre de vice-présidentes est supérieur. La Finlande affiche le pourcentage le plus élevé (40 %), suivie de la France (36 %) et du Danemark (35 %). C'est la Croatie qui a le moins de vice-présidentes (2 %), suivie de l'Azerbaïdjan (5 %) puis de la République tchèque et de la Géorgie, où 9 % des vice-présidents de fédérations sportives sont des femmes. Si l'on descend d'un niveau dans la hiérarchie, le nombre de femmes augmente légèrement - de 7 % (présidentes), à 18 % (vice-présidentes) puis 22 % pour les administratrices. Les pays qui comptent le moins d'administratrices au sein des fédérations sportives sont la Croatie (8 %) et l'Albanie (11 %). Les pays qui comptent le plus d'administratrices dans les fédérations sportives sont la France (37 %), la Finlande (29 %) et Israël (28 %).

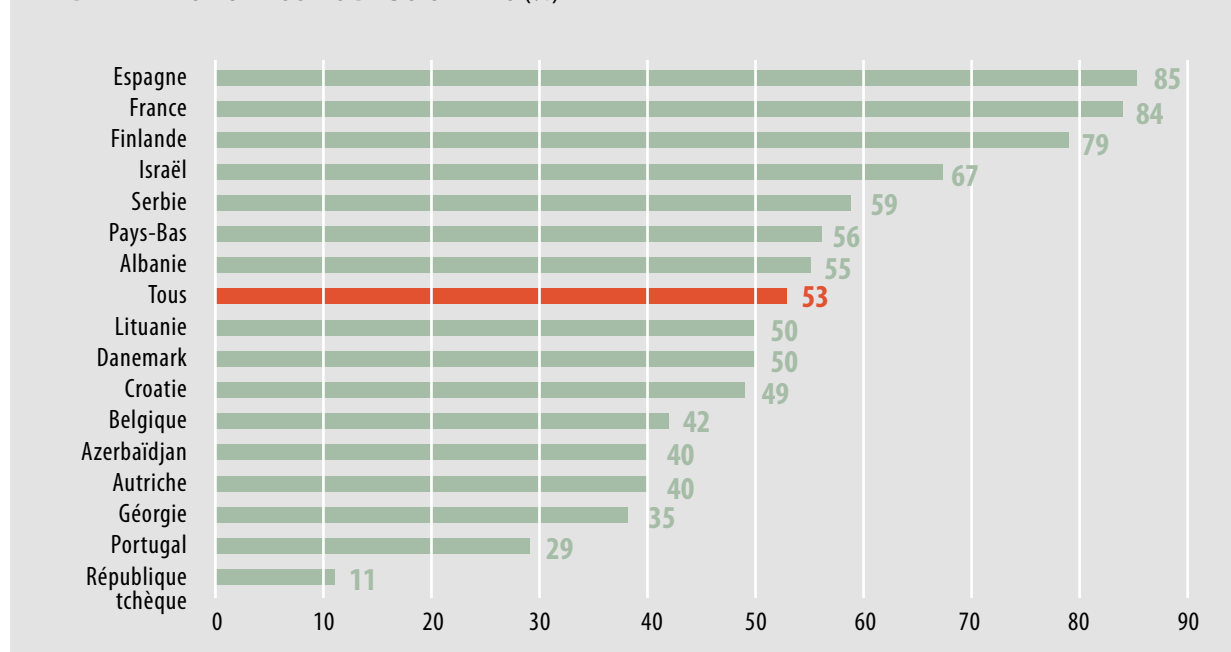
Une autre analyse révèle que dans 13 pays, les conseils d'administration de certaines fédérations sportives ne comptent aucune femme. Le pourcentage de fédérations sportives sans aucune administratrice varie entre ces 13 pays, de 4 % en Espagne à 52 % en Azerbaïdjan. La Finlande, la France et Israël sont les trois pays où toutes les fédérations sportives comptent au moins une administratrice.

Une analyse des femmes dirigeantes au sein des CNO semble indiquer que les comités sont plus efficaces que les fédérations sportives nationales lorsqu'il s'agit d'élire des femmes aux fonctions de président et de vice-président. Les comités nationaux olympiques comptent 19 % de présidentes et 29 % de vice-présidentes. Le pourcentage de femmes siégeant aux conseils d'administration des CNO est identique à celui des fédérations de sports olympiques (Tableau 9 – 22 %). Cependant, les différences sont plus frappantes lorsque l'on compare les conseils d'administration des différents CNO. Deux CNO ont des conseils d'administration qui respectent la parité hommes-femmes. Aux Pays-Bas, les femmes représentent 57 % des administrateurs du CNO et en Finlande la moitié.

En moyenne, 53 % des fédérations sportives nationales ont, depuis 2015<sup>16</sup>, essayé de recruter davantage de femmes au sein des organes décisionnels (Figure 1). Les trois pays où la plus grande proportion de fédérations sportives agit dans ce domaine sont l'Espagne (85 %), la France (84 %) et la Finlande (79 %). C'est en République tchèque (11 %) et au Portugal (29 %) que les fédérations sportives ont fait le moins pour recruter davantage de femmes au sein des organes décisionnels.

En plus des efforts accomplis par les fédérations sportives, 50 % des ministères et autres services de l'État (n=7) et la moitié des CNO (n=8) ont également rejoint cette initiative.

### 1 MESURES PRISES PAR LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES DANS CHAQUE PAYS POUR RECRUTER DAVANTAGE DE FEMMES AUX POSTES DÉCISIONNELS (%)



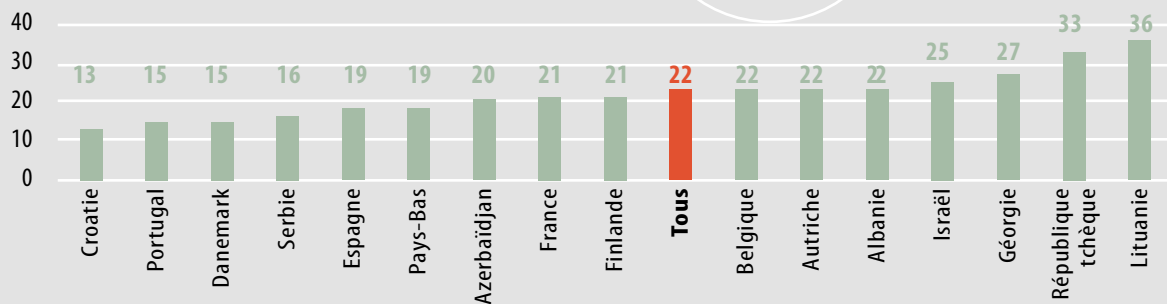
## 2.2 L'égalité hommes-femmes dans l'accompagnement sportif<sup>17</sup>

La Figure 3 montre le pourcentage de femmes coaches employées par les fédérations sportives pour accompagner les équipes nationales ou les athlètes d'élite (à temps plein ou partiel) en 2018. Seuls 22 % des coaches employés par les fédérations sportives dans le sport d'élite sont des femmes. Ce chiffre indique que les femmes sont sous-représentées parmi les coaches employés dans le sport d'élite dans tous les pays. La Lituanie (36 %) et la République tchèque (33 %) ont le pourcentage le plus élevé de femmes coaches employées dans le sport d'élite, tandis que la Croatie (13 %), le Portugal (15 %) et le Danemark (15 %) affichent le pourcentage le plus faible.

16. Pour toutes les questions posées sur les actions mises en œuvre, la période de référence est « depuis 2015 ».

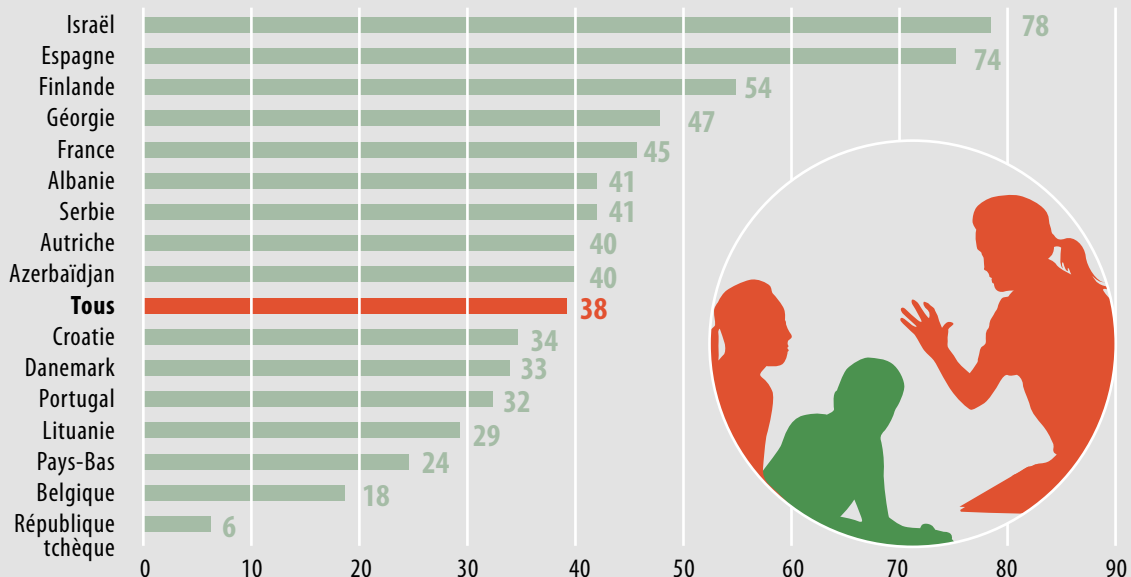
17. Le terme « coaches » couvre également les entraîneurs et les instructeurs et a été défini de la façon suivante dans le questionnaire : « coach/entraîneur/instructeur : personne chargée de mener/d'organiser la formation d'un groupe d'athlètes (enfants, jeunes ou athlètes) ».

## 2 FEMMES COACHES EMPLOYÉES AU NIVEAU ÉLITE PAR LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES DANS CHAQUE PAYS (%)



Dans tous les pays, des fédérations sportives ont mis en œuvre des mesures visant à recruter davantage de femmes coaches. En moyenne, 38 % des fédérations sportives ont élaboré des projets destinés à recruter davantage de femmes coaches. Comme illustré à la Figure 3, il existe de grandes différences entre les pays. En Israël et en Espagne, respectivement 78 % et 74 % des fédérations sportives ont mis en œuvre des programmes, contre 6 % en République tchèque et 18 % en Belgique. Des actions ont également été engagées dans ce domaine par 33 % (n=5) des ministères/services publics et 63 % (n=10) des CNO. Dans quatre pays (Finlande, France, Géorgie et Israël) les ministères/services publics et CNO ont activement essayé de recruter davantage de femmes coaches.

## 3 FÉDÉRATIONS SPORTIVES AYANT PRIS DES MESURES POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE FEMMES COACHES DANS CHAQUE PAYS (%)



### 2.3 L'égalité hommes-femmes dans la participation

31 % des membres d'un club ou d'une fédération sportive sont des femmes (comme indiqué dans le Tableau 10). Il n'y a presque pas de différence entre la part de membres féminins âgés de moins de 18 ans et celle des membres féminins de plus de 18 ans. La proportion la plus élevée de membres féminins est enregistrée par les fédérations sportives d'Autriche (46 %) et du Danemark (41 %), qui présentent un équilibre entre les femmes et les hommes. En Géorgie et en Serbie, respectivement 11 % et 14 % des filles et des femmes sont membres d'un club sportif. Paradoxalement en Autriche, les filles (56 %) sont plus nombreuses que les garçons à être membres d'un club



sportif. Les fédérations sportives au Danemark (48 %) et en Espagne (44 %) présentent également un équilibre entre leurs membres masculins et féminins âgés de moins de 18 ans. C'est en Géorgie (13 %) et en Serbie (21 %) que l'on trouve le moins de filles dans les clubs sportifs. La plus grande proportion de femmes adultes membres d'un club sportif est observée en Autriche (42 %) et la plus faible en Géorgie (6 %).

**Tableau 10. Pourcentage de filles (moins de 18 ans) et de femmes (18 ans et plus) membres d'un club ou d'une fédération sportive dans chaque pays**

Pays	Total (tous)		Filles (moins de 18 ans)		Femmes (plus de 18 ans)	
	%	n	%	n	%	n
Autriche	46	127 200	56	42 009	42	85 191
Danemark	41	284 180	48	136 651	36	147 529
Lituanie	35	6 045	37	4 110	30	1 935
Belgique	34	581 202	33	291 526	36	289 676
Albanie	33	2 234	34	1 389	31	845
Finlande	33	200 273	36	91 937	30	108 336
Pays-Bas	33	1 010 782	33	334 915	34	675 867
Espagne	33	372 950	44	216 785	24	156 165
République tchèque	30	104 720	35	60 655	26	44 065
Portugal	30	156 061	31	114 876	28	41 185
France	29	2 423 519	29	1 314 265	28	1 109 254
Israël	26	20 908	29	14 832	20	6 076
Azerbaïdjan	21	9 195	23	8 710	8	485
Croatie	20	42 685	23	29 806	15	12 879
Serbie	14	26 509	21	14 524	10	11 985
Géorgie	11	5 025	13	3 976	6	1 049
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>5 373 488</b>	<b>32</b>	<b>2 680 966</b>	<b>30</b>	<b>2 692 522</b>

**Tableaux 11.A et 11.B. Mesures mises en œuvre par les fédérations sportives pour augmenter le nombre de filles et de femmes pratiquant un sport ou une activité physique et améliorer la situation des athlètes d'élite féminines dans chaque pays (%)**

11.A Filles et femmes pratiquant un sport ou une activité physique		
Pays	%	n
France	84	26
Espagne	82	22
Finlande	79	22
Danemark	78	14
Israël	74	20
Portugal	68	19
Autriche	63	19
Géorgie	56	18
Lituanie	56	19
Albanie	55	12
Croatie	54	19
Serbie	50	11
Azerbaïdjan	44	11
Belgique	37	22
Rép. tchèque	36	13
Pays-Bas	36	9
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>276</b>

11.B Athlètes d'élite féminines		
Pays	%	n
Espagne	74	20
Finlande	68	19
France	61	19
Autriche	53	16
Israël	48	13
Albanie	41	9
Géorgie	41	13
Serbie	41	9
Azerbaïdjan	40	10
Danemark	39	7
Lituanie	38	13
Portugal	36	10
Croatie	31	11
Belgique	29	17
Pays-Bas	28	7
Rép. tchèque	17	6
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>199</b>

Les tableaux 11.A et 11.B présentent à la fois les pourcentages de mesures mises en œuvre afin d'augmenter le nombre de filles et de femmes pratiquant un sport ou une activité physique en général et les pourcentages de mesures visant à améliorer la situation des athlètes d'élite féminines. Au total, plus d'efforts ont été déployés pour augmenter le nombre de femmes actives en général (57 %), que pour améliorer la situation des athlètes d'élite féminines (41 %). 84 % des fédérations sportives en France et 82 % en Espagne ont mis en œuvre des actions pour augmenter le nombre de filles et de femmes pratiquant un sport ou une activité physique en général. C'est aux Pays-Bas et en République tchèque (36 %) que les fédérations sportives ont été les moins nombreuses à prendre des mesures dans ce domaine. À l'inverse, en Espagne (74 %) et en Finlande (68 %) les fédérations sportives ont le plus œuvré pour améliorer la situation des athlètes d'élite féminines. L'Azerbaïdjan et l'Espagne ont pris quasiment le même nombre de mesures dans les deux groupes, tandis que le Danemark et le Portugal ont fait bien plus pour augmenter le nombre de filles et de femmes physiquement actives.

De nombreux ministères et services publics (79 %, n=11) d'une part, et CNO (75 %, n=12), d'autre part, ont mis en œuvre des actions visant à augmenter le nombre de filles et de femmes pratiquant le sport. En ce qui concerne l'amélioration de la situation des athlètes d'élite féminines, 12 (86 %) ministères/services publics et 7 (44 %) comités nationaux olympiques ont élaboré des programmes.

## 2.4 Prévention de la violence fondée sur le genre dans le sport

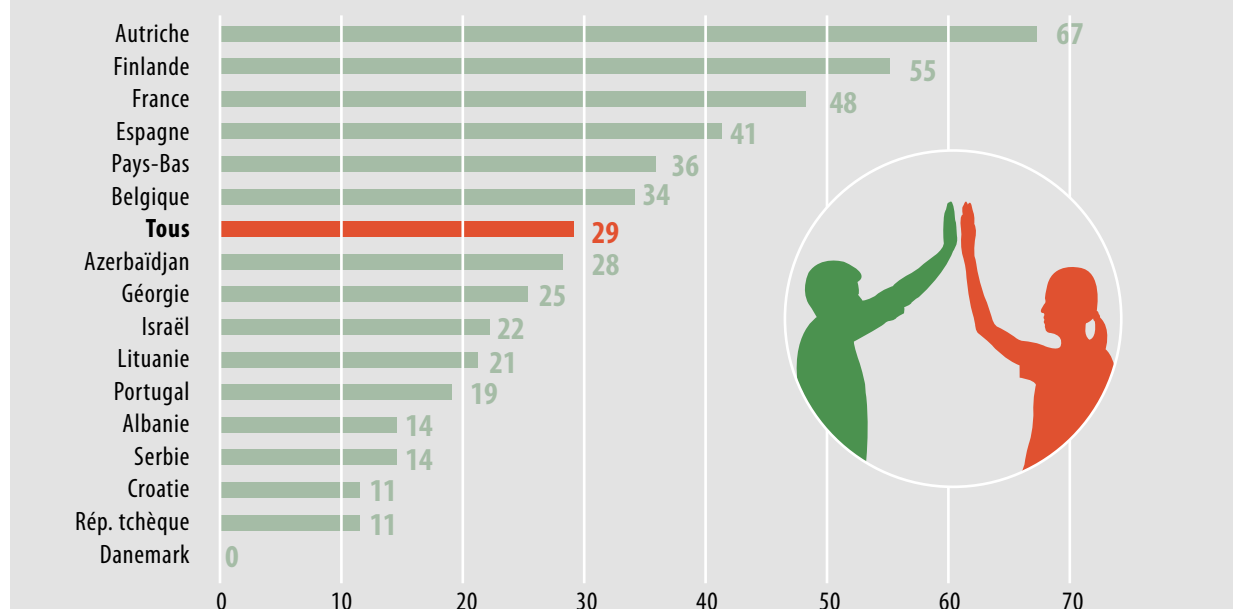
Seules 25 % des fédérations sportives disposent d'un plan d'action/d'une politique écrit(e) visant à prévenir et combattre la violence fondée sur le genre dans le sport. En Croatie, en République tchèque et au Danemark, aucune fédération sportive n'a mis en place un tel plan d'action ou une telle politique. C'est ce que montre le tableau 12. 64 % des fédérations sportives en Finlande, 59 % en Espagne et 57 % en Autriche ont établi une politique écrite dans ce domaine. Le tableau indique également que les fédérations sportives en Finlande, Autriche, Israël, Albanie, Géorgie, Croatie et République tchèque ne reçoivent pas de fonds pour la mise en œuvre de cette politique.

**Tableau 12. Fédérations sportives dotées d'une politique écrite et de fonds pour la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre dans les différents pays**

Pays	Politique/plan d'action		Fonds	
	%	n	%	n
Finlande	64	18	0	0
Espagne	59	16	25	4
Autriche	57	17	0	0
France	36	11	45	5
Pays-Bas	36	9	11	1
Lituanie	35	12	17	2
Belgique	24	14	21	3
Portugal	22	6	33	2
Azerbaïdjan	16	4	25	1
Israël	15	4	0	0
Serbie	14	3	33	1
Albanie	9	2	0	0
Géorgie	9	3	0	0
Croatie	0	0	0	0
République tchèque	0	0	0	0
Danemark	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>119</b>	<b>6</b>	<b>28</b>

La figure 4 montre que 29 % des fédérations sportives ont mis en œuvre des actions visant à prévenir et combattre la violence fondée sur le genre dans le sport. À l'exception du Danemark, des fédérations sportives ont mené ce type d'actions dans tous les pays. L'Autriche affiche le plus grand pourcentage de fédérations ayant pris de telles mesures (67 %), suivie par la Finlande (55 %) et la France (48 %). La Croatie et la République tchèque sont les pays où les fédérations sportives sont les moins nombreuses à s'être dotées de programmes de prévention et de lutte contre la violence fondée sur le genre dans le sport (11 %).

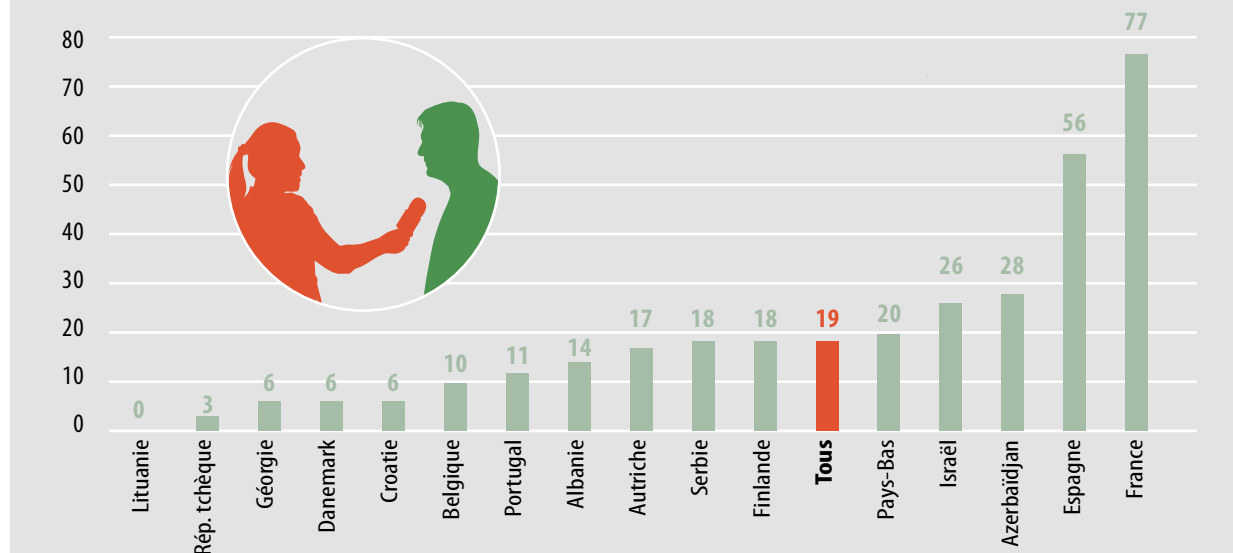
#### 4 FÉDÉRATIONS SPORTIVES AYANT PRIS DES MESURES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE DANS CHAQUE PAYS (%)



### 2.5 L'égalité hommes-femmes dans les médias/la communication

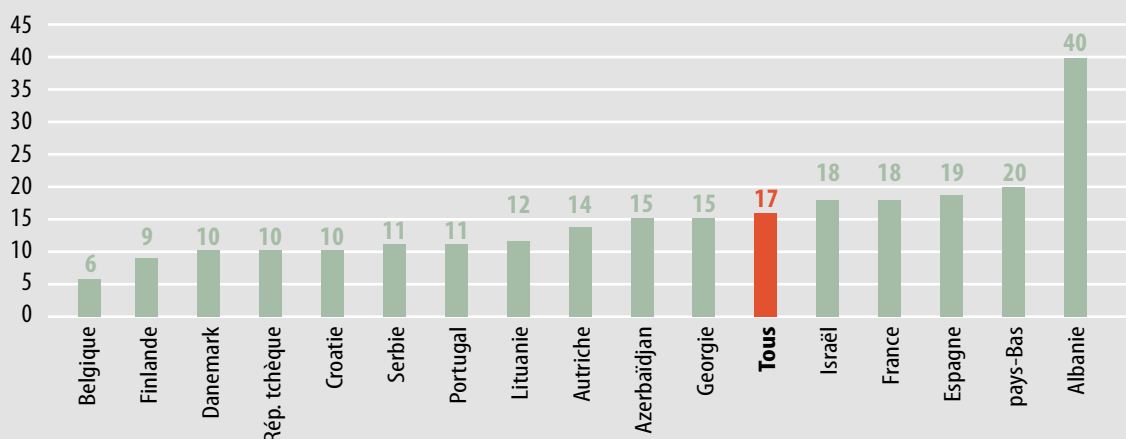
Il a également été demandé aux participants à l'étude si leur organisation avait établi des lignes directrices relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans le contenu de leurs supports de communication (textes, images, etc.), y compris les médias sociaux. Il semblerait que relativement peu de fédérations sportives disposent de telles lignes directrices, 19 % pour l'ensemble des pays. La figure 5 indique qu'en France et en Espagne, respectivement 77 % et 56 % des fédérations ont élaboré des lignes directrices relatives à la représentation. Dans tous les autres pays, les pourcentages sont inférieurs à 30 %. À noter qu'aucune fédération sportive en Lituanie et 3 % seulement en République tchèque s'intéressent à ce sujet.

#### 5 FÉDÉRATIONS SPORTIVES DOTÉES DE LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA COMMUNICATION DANS CHAQUE PAYS (%)



Les hommes dominent également le monde du journalisme sportif. La figure 6 montre les pourcentages de femmes engagées en tant que journalistes lors des deux derniers Jeux olympiques et paralympiques de Rio et PyeongChang. 40 % des journalistes venant d’Albanie étaient des femmes, mais pour les autres pays le pourcentage de femmes journalistes variait entre 6 et 20 %.

**6** FEMMES JOURNALISTES ISSUES DES DIFFÉRENTS PAYS, AYANT TRAVAILLÉ AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE RIO (2016) ET PYEONGCHANG (2018) (%) – Source : Comité international olympique (CIO) et Comité international paralympique (CIP)



## 2.6 Politiques et programmes visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le sport

Le tableau 13 montre la réponse à la question suivante : « Votre organisation dispose-t-elle d'une politique ou d'un plan d'action visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport? » (dénommé « plan pour l'égalité hommes-femmes » ci-après). Des questions supplémentaires demandaient si l'organisation disposait de ressources humaines dédiées et si des fonds étaient alloués à la mise en œuvre.

**Tableau 13. Pourcentages de fédérations sportives dotées d'un plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et des ressources humaines et fonds nécessaires à sa mise en œuvre dans chaque pays**

Pays	Plan pour l'égalité hommes-femmes		Ressources humaines		Fonds	
	%	n	%		%	
France	74	23	96		87	
Finlande	68	19	63		21	
Israël	33	9	67		67	
Portugal	33	5	33		44	
Espagne	22	6	83		67	
Géorgie	19	6	100		33	
Albanie	18	4	50		0	
Serbie	18	4	50		25	
Autriche	17	5	40		0	
Pays-Bas	16	4	75		25	
Azerbaïdjan	12	3	100		100	
Belgique	12	7	86		71	
Lituanie	12	4	50		50	
Croatie	11	4	50		0	
Danemark	11	2	50		50	
République tchèque	3	1	100		100	
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>106</b>	<b>74</b>		<b>49</b>	

Douze des 16 pays participant à notre étude semblent disposer d'un plan national pour l'égalité hommes-femmes. Ces plans ont été élaborés par le CNO uniquement (Croatie, Albanie, Autriche, Lituanie et Pays-Bas), ou le ministère/service de l'État chargé des sports (Portugal et Belgique (Flandre)) ou les deux (Finlande, France, Géorgie et Israël). Par ailleurs, 22 % des fédérations sportives ont mis en place une politique ou un plan visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le sport mais ce n'est pas si fréquent. Les exceptions sont la France et la Finlande, où respectivement 74 % et 68 % des fédérations sportives disposent d'une telle politique. Le tableau 13 montre qu'en Croatie, République tchèque, Azerbaïdjan, Belgique, Lituanie et au Danemark, rares sont les sports qui disposent d'un plan d'action pour l'égalité hommes-femmes.

Il ne suffit pas toutefois d'avoir un plan pour l'égalité hommes-femmes. Les pays ont également besoin de ressources pour le mettre en œuvre. Les fédérations sportives en Azerbaïdjan, République tchèque et Géorgie ont toutes des ressources humaines qui se consacrent à la mise en œuvre du plan, les deux premiers pays recevant des fonds dédiés. Les fédérations sportives sont moins nombreuses (en moyenne 49 %) à disposer de fonds que de ressources humaines (en moyenne 74 %), pour mettre en œuvre le plan dans la pratique (Tableau 13).

Deux des stratégies les plus souvent utilisées afin de renforcer l'égalité hommes-femmes sont la discrimination positive et l'approche intégrée de l'égalité hommes-femmes. Les tableaux 14 A et B montrent que les fédérations sportives sont relativement peu nombreuses (17 %) à utiliser ces stratégies et qu'il existe de grandes différences entre les pays. L'approche intégrée de l'égalité hommes-femmes est plus souvent utilisée par les fédérations sportives en France (39 %), en Espagne (33 %) et en Finlande (32 %). Les mêmes pays, plus Israël, comptent également le plus grand nombre de fédérations sportives qui prennent des mesures positives (48 % en France, 37 % en Espagne et en Israël). La majorité des pays utilisent plus souvent la discrimination positive que l'approche intégrée de l'égalité hommes-femmes. Cela vaut pour la France, l'Espagne, la Croatie, Israël, le Portugal, la Serbie, le Danemark et les Pays-Bas. En Finlande, Lituanie, Azerbaïdjan et Albanie c'est l'inverse, étant donné que l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est plus souvent utilisée que la discrimination positive. En Autriche et en Géorgie, les fédérations sportives utilisent uniquement l'approche intégrée de l'égalité hommes-femmes et aux Pays-Bas uniquement la discrimination positive.

**Tableaux 14.A et 14.B. Utilisation de la discrimination positive et de l'approche intégrée de l'égalité hommes-femmes dans les fédérations sportives des différents pays**

14.A Discrimination positive		
Pays	%	n
France	48	15
Israël	37	10
Espagne	37	10
Croatie	27	9
Portugal	19	5
Serbie	18	4
Danemark	17	3
Pays-Bas	16	4
Belgique	13	8
Azerbaïdjan	12	3
Finlande	11	3
Rép. tchèque	6	2
Lituanie	6	2
Albanie	5	1
Autriche	0	0
Géorgie	0	0
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>79</b>

14.B Stratégie d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes		
Pays	%	n
France	39	12
Espagne	33	9
Finlande	32	9
Lituanie	24	8
Autriche	23	7
Azerbaïdjan	16	4
Croatie	15	5
Israël	15	4
Portugal	15	4
Albanie	14	3
Serbie	14	3
Belgique	12	7
Danemark	11	2
Géorgie	9	3
Rép. tchèque	6	2
Pays-Bas	0	0
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>82</b>

## 2.7 Conclusion

En général, il existe de grandes différences entre les pays en ce qui concerne tous les thèmes analysés dans l'étude. Parmi les CNO, il n'y a qu'aux Pays-Bas (57 %) et en Finlande (50 %) que les conseils d'administration présentent un équilibre entre les femmes et les hommes, ce qui est nécessaire pour peser sur l'évolution future de leurs sports. Dans l'ensemble, il y a peu d'égalité hommes-femmes dans le sport, dans presque tous les domaines et tous les pays. Cependant, certains pays obtiennent les notes parmi les plus élevées dans la majorité des tableaux et des graphiques présentés. Il s'agit principalement de la France, de la Finlande, de l'Espagne et d'Israël comme indiqué dans la première partie de ce rapport.

À de nombreux égards, le sport est un miroir de la société. Il peut être intéressant de ce fait, d'examiner le classement des « meilleurs » pays de notre étude en matière d'égalité hommes-femmes en général. Dans l'Indice d'égalité de genre 2017 établi par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)<sup>18</sup>, la Finlande et la France occupent respectivement la troisième et la cinquième places parmi les pays de l'Union européenne. Ces deux pays sont également bien classés dans le rapport mondial sur les différences entre les sexes 2018 publié par le Forum économique mondial<sup>19</sup>. La Finlande est numéro 4 et la France numéro 11. Cela indique que l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société peut jouer un rôle très important dans le renforcement de l'égalité hommes-femmes dans le sport. En France et en Finlande, les ministères en charge des sports s'activent pour mettre en œuvre des programmes visant à renforcer l'égalité hommes-femmes dans le sport. Dans de nombreux pays, il convient donc d'insister sur la nécessité que les ministères/services publics participent activement au développement de l'égalité hommes-femmes dans le sport.

---

18. Indice d'égalité de genre 2017 de l'EIGE (2018).

19. Forum économique mondial (2018). Rapport mondial sur les différences entre les sexes 2018.



## 3. L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES DIFFÉRENTS SPORTS

Dans ce chapitre, nous examinons les différences entre quelques-uns des sports olympiques, 30 sur les 35 analysés dans l'étude. Les critères utilisés pour inclure les sports dans l'analyse étaient que le sport devait exister dans au moins huit (8) des pays et qu'il devait appartenir à une seule fédération/union internationale<sup>20</sup>.

### 3.1 L'égalité hommes-femmes aux fonctions de direction dans les différents sports

Le tableau 15 présente le pourcentage de présidentes, vice-présidentes et d'administratrices dans les différents sports, dans les pays où ils existent. Onze sports (37 %) n'ont aucune présidente. Il s'agit du badminton, de la boxe, du canoë, du cyclisme, du handball, du hockey, de l'aviron, du tir, du taekwondo, du volleyball et de la lutte. On trouve la majorité des présidentes dans les fédérations de patinage (20 %), gymnastique (19 %) et triathlon (12 %). La gymnastique (46 %) et le patinage (40 %) affichent le plus grand pourcentage de vice-présidentes. Un sport, le hockey sur glace, n'a aucune vice-présidente. Deux sports, la gymnastique et le patinage, ont une représentation équilibrée des femmes et des hommes, avec 56 % et 51 % d'administratrices. Dans tous les autres sports, les femmes composent 28 % ou moins des conseils d'administration des fédérations.

20. Par exemple, la fédération française de ski (qui englobe à la fois le biathlon et le ski) appartient à deux fédérations/unions différentes. C'est aussi le cas de la fédération d'aviron et de canoë d'Azerbaïdjan. Conformément aux deux critères susmentionnés, les sports suivants n'ont pas été pris en considération dans l'analyse: le bobsleigh et skeleton, le biathlon, le curling, la luge et le pentathlon. En ce qui concerne les sports où plusieurs fédérations appartiennent à la même fédération internationale, comme de nombreuses fédérations en Belgique et le canoë en République tchèque, nous avons suivi la logique suivante. Pour les variables 0-1 telles que les mesures prises et l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, les sports ne comptent qu'une seule fois, mais lorsqu'il s'agit de sommes de résultats (comme le nombre d'administrateurs et de membres), les fédérations sportives sont comptées individuellement puisque c'est la proportion d'administratrices et de membres féminins qui est présentée.

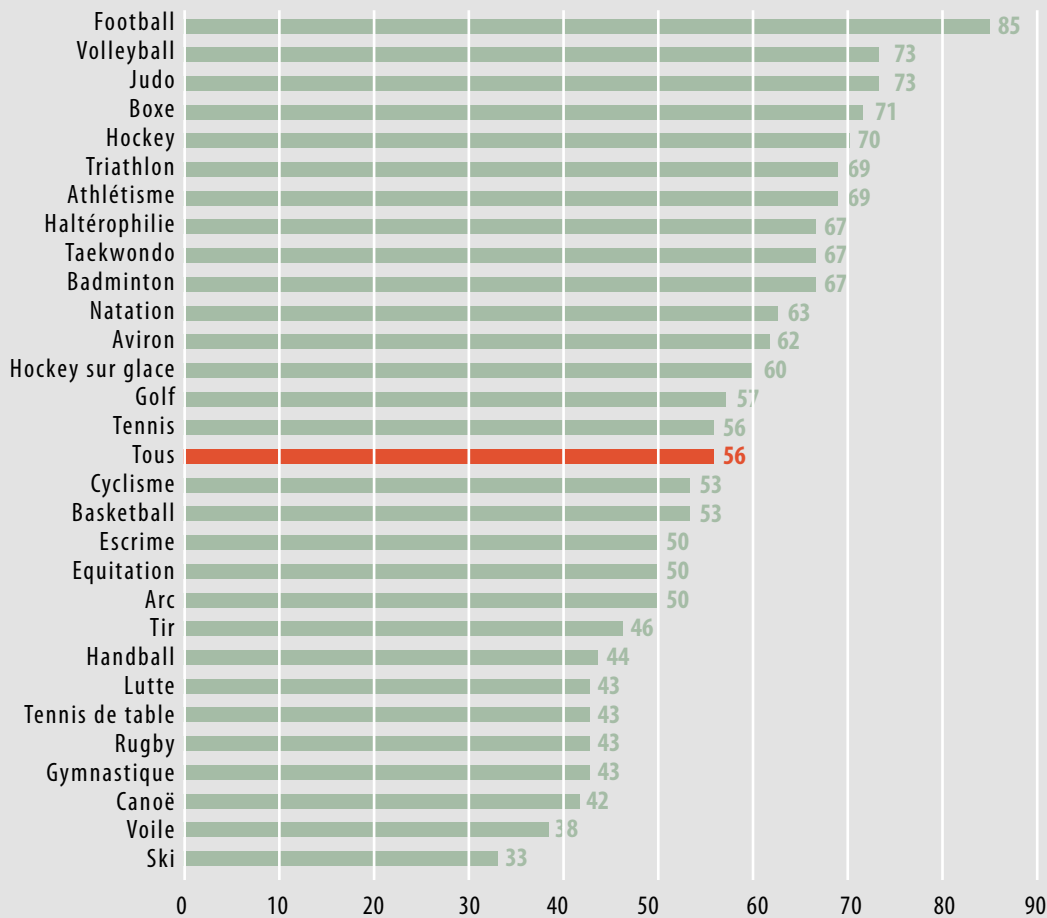


**Table 15. Femmes occupant des fonctions de direction dans les différents sports**

Sports	Présidentes		Vice-présidentes		Administratrices	
	%	n	%	n	%	n
Tir à l'arc	7	2	19	4	24	29
Athlétisme	3	1	18	7	22	54
Badminton	0	0	27	7	26	33
Basketball	3	1	15	6	20	40
Boxe	0	0	8	2	15	22
Canoë	0	0	12	3	13	16
Cyclisme	0	0	8	3	15	28
Equitation	7	2	12	4	26	43
Escrime	4	1	32	9	26	32
Football	4	1	7	2	10	19
Golf	7	2	11	2	17	27
Gymnastique	19	5	46	18	52	83
Handball	0	0	21	8	21	48
Hockey	0	0	17	3	27	25
Hockey sur glace	5	1	0	0	12	11
Judo	3	1	11	4	17	30
Aviron	0	0	6	2	25	33
Rugby	3	1	18	7	19	27
Voile	8	2	25	10	26	36
Tir	0	0	11	3	17	28
Patinage	20	5	40	6	51	58
Ski	5	1	20	3	13	11
Natation	8	3	23	9	27	61
Tennis de table	3	1	17	5	16	24
Taekwondo	0	0	14	4	25	38
Tennis	3	1	21	8	14	32
Triathlon	12	3	20	6	27	43
Volleyball	0	0	19	6	28	53
Haltérophilie	4	1	26	6	22	25
Lutte	0	0	14	6	10	19
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>35</b>	<b>18</b>	<b>163</b>	<b>22</b>	<b>1 028</b>

7

### MESURES PRISES POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE FEMMES AUX POSTES DÉCISIONNELS DANS LES DIFFÉRENTS SPORTS (%)

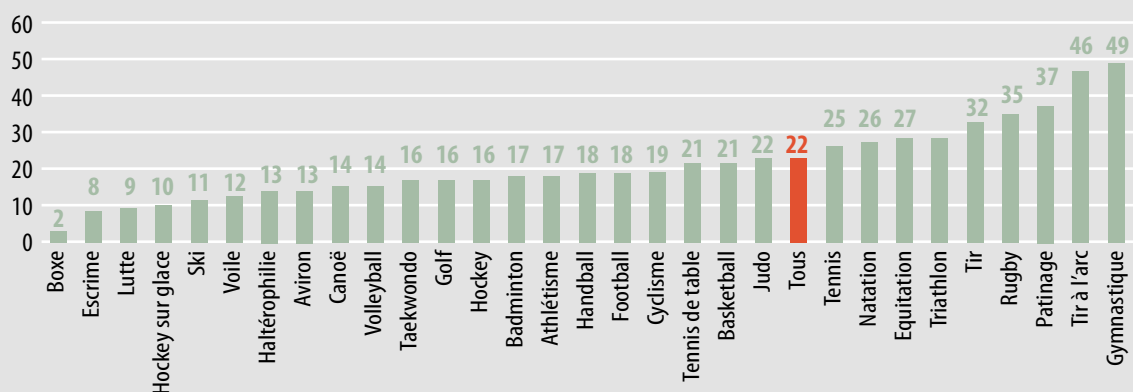


De nombreuses fédérations sportives ont pris des mesures pour recruter davantage de femmes aux postes décisionnels dans le sport (Figure 7). Les fédérations les plus actives sont le football, où 85 % des fédérations nationales ont pris ce type de mesures, suivi des fédérations de judo, de volleyball (73 %) et de boxe (71 %).

### 3.2 L'égalité hommes-femmes dans l'accompagnement sportif selon les sports

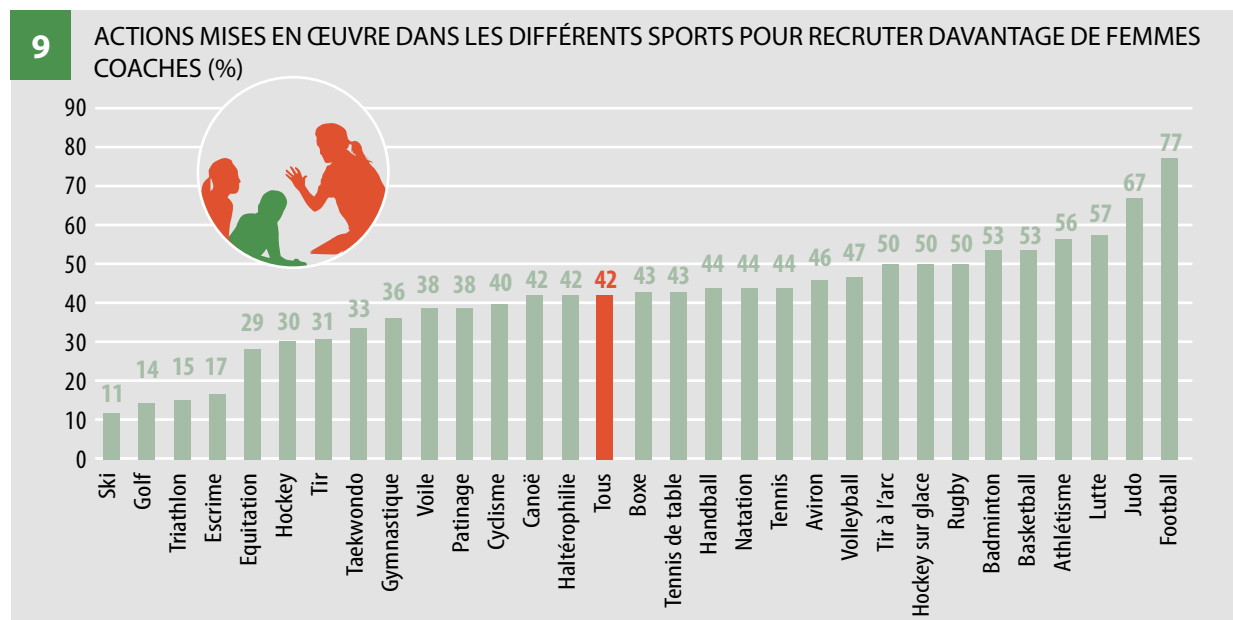
8

#### POURCENTAGES DE FEMMES COACHES AU NIVEAU ÉLITE PAR SPORT



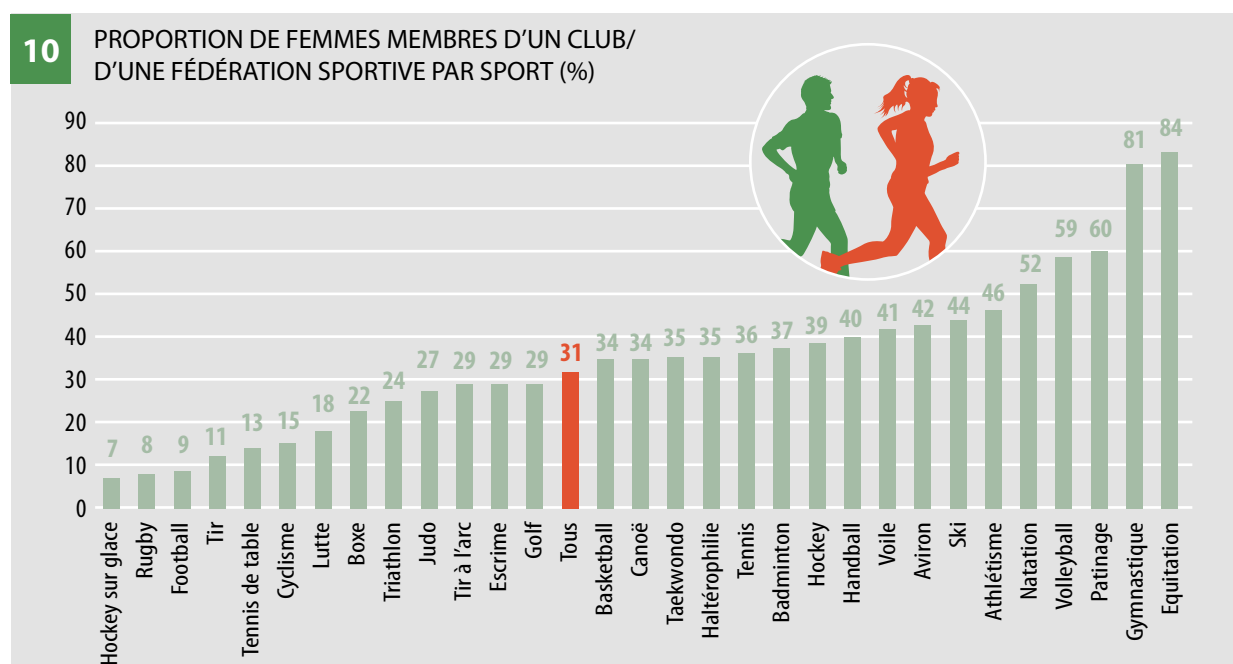
Près de la moitié des coaches employés au sein des fédérations de gymnastique (49 %) et de tir à l'arc (46 %) au niveau élite sont des femmes. Ce sont les seuls sports qui affichent une égalité entre les femmes et les hommes. La boxe, l'escrime, le hockey sur glace et la lutte sont les fédérations qui emploient le moins de femmes coaches au niveau élite, comme le montre la figure 8.

La figure 9 montre que de nombreuses fédérations sportives ont mis en œuvre des mesures visant à recruter davantage de femmes coaches. 77 % des fédérations de football ont pris de telles mesures. Dans neuf des sports (tir à l'arc, athlétisme, badminton, basketball, football, hockey sur glace, judo, rugby et lutte), au moins 50 % des fédérations ont engagé une action dans ce domaine. Rares sont les fédérations d'escrime, de golf, de ski et de triathlon qui ont élaboré des politiques visant à augmenter le nombre de femmes coaches.



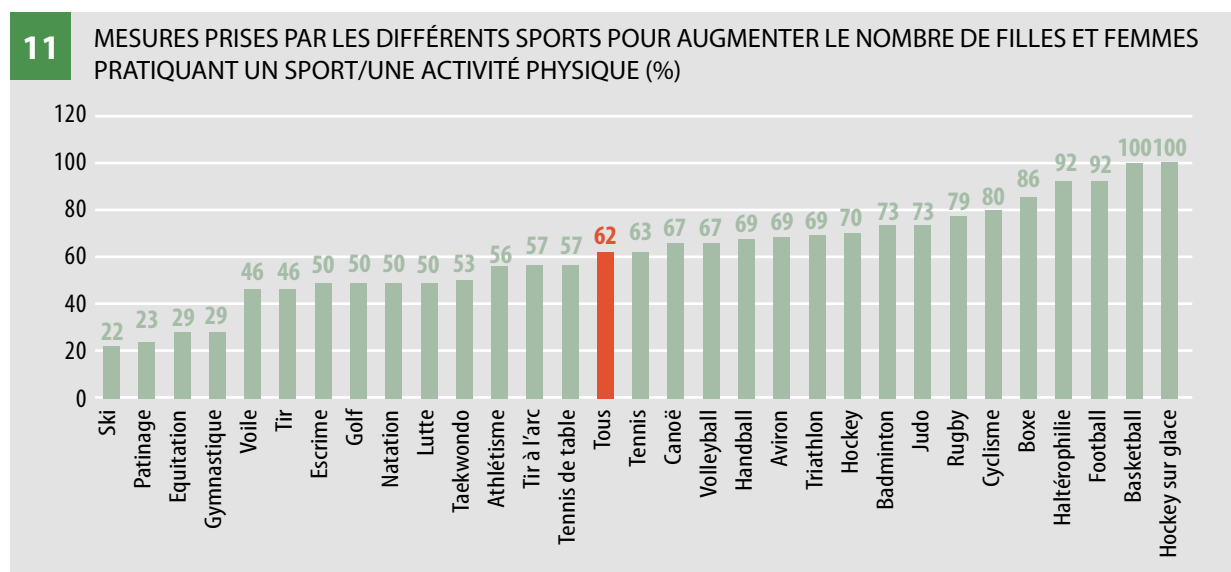
### 3.3 L'égalité hommes-femmes en matière de participation dans les différents sports<sup>21</sup>

Dans cette étude européenne, les sports suivants comptent plus de membres féminins que de membres masculins au sein de leurs fédérations/clubs sportifs : sports équestres (84 %), gymnastique (81 %), patinage (60 %), volleyball (59 %) et natation (52 %). Les hommes dominent dans tous les autres sports et il y a très peu de femmes membres d'un club ou d'une fédération sportive de tir (11 %), football (9 %), rugby (8 %) et hockey sur glace (7 %). 70 % (n=21) des sports comptent moins de 40 % de membres féminins (Figure 10).



21. Dans le cadre de l'interprétation de ces résultats, il convient de tenir compte du fait que de nombreuses fédérations n'ont pas répondu aux questions sur les membres enregistrés, qu'ils aient moins ou plus de 18 ans.

La figure 11 indique les sports ayant pris des mesures afin d'augmenter le nombre de filles et de femmes actives pratiquant une activité physique/un sport. De nombreux sports agissent en la matière (62 % en moyenne), à l'instar de chaque fédération de basketball et de hockey sur glace.



### 3.4 La prévention de la violence fondée sur le genre dans les différents sports

Le sport où le plus grand nombre de fédérations disposent d'une politique ou d'un plan d'action pour la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre dans le sport est le football. Le tableau 16 indique que 62 % des fédérations de football ont mis en place une politique dans ce domaine. Pour le patinage et le triathlon, le pourcentage est de 46.

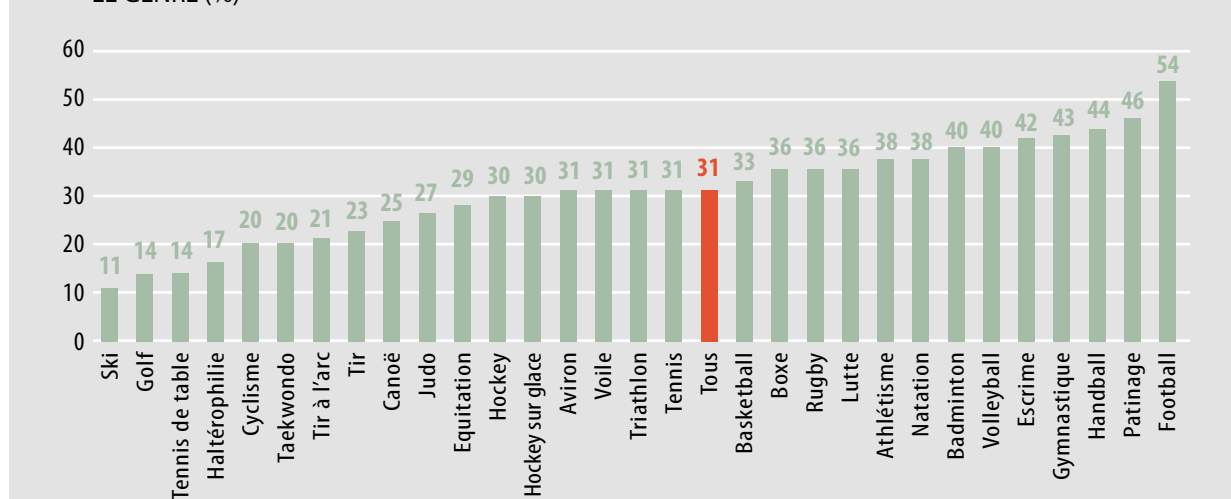
**Tableau 16. Fédérations sportives dotées d'une politique de lutte contre la violence fondée sur le genre et disposant de fonds pour sa mise en œuvre**

Sport	Politique relative à la violence fondée sur le genre		Fonds	
	%	n	%	n
Football	62	8	38	3
Patinage	46	6	0	0
Triathlon	46	6	33	2
Badminton	40	6	33	2
Athlétisme	38	6	17	1
Equitation	36	5	20	1
Lutte	36	5	20	1
Basketball	33	5	0	0
Cyclisme	33	5	20	1
Natation	31	5	40	2
Hockey	30	3	0	0
Tir à l'arc	29	4	25	1
Rugby	29	4	50	2

Sport	Politique relative à la violence fondée sur le genre		Fonds	
	%	n	%	n
Judo	27	4	25	1
Escrime	25	3	0	0
Handball	25	4	25	1
Tennis	25	4	25	1
Voile	23	3	67	2
Tir	23	3	33	1
Golf	21	3	0	0
Gymnastique	21	3	67	2
Hockey sur glace	20	2	50	1
Volleyball	20	3	0	0
Canoë	17	2	100	2
Haltérophilie	17	2	0	0
Aviron	15	2	50	1
Boxe	14	2	0	0
Tennis de table	14	2	0	0
Ski	11	1	0	0
Taekwondo	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>111</b>	<b>25</b>	<b>28</b>

Aucune des fédérations nationales de taekwondo ne dispose d'une politique relative à la violence fondée sur le genre et parmi les fédérations de boxe, de canoë, d'aviron, de ski, de tennis de table et d'haltérophilie, le pourcentage est inférieur à 20. Comme indiqué précédemment, il faut des ressources pour mettre en œuvre un plan d'action ou une politique. Le tableau 16 montre que les fédérations de basketball, de boxe, d'escrime, de golf, de hockey, de patinage, de ski, de tennis de table, de volleyball et d'haltérophilie n'ont pas de fonds alloués à la mise en œuvre de leur plan. En revanche, toutes les fédérations de voile (n=2) dotées d'une politique relative à la violence fondée sur le genre disposent de fonds dédiés.

## 12 MESURES PRISES PAR LES DIFFÉRENTS SPORTS AFIN DE LUTTER CONTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE (%)

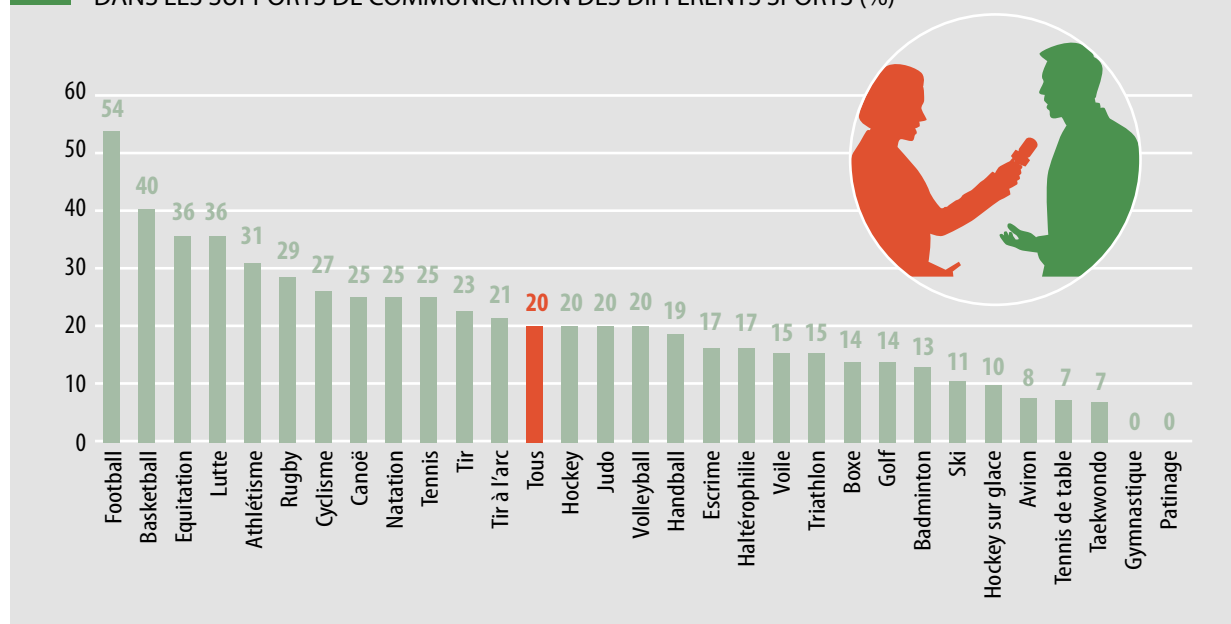


Le football est également le sport où la majorité des fédérations (54 %) ont mis en œuvre des mesures visant à combattre et prévenir la violence fondée sur le genre dans le sport. Dans six autres sports, 40 % ou plus des fédérations ont pris des mesures dans ce domaine (badminton, escrime, gymnastique, handball, patinage et volleyball). Seules 11 % des fédérations de ski ont agi en la matière (Figure 12).

### 3.5 L'égalité hommes-femmes dans les médias/la communication dans les différents sports

La figure 13 montre le pourcentage de fédérations dans chaque sport qui ont élaboré des lignes directrices relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les supports de communication (textes, images, médias sociaux, etc.). 80 % des fédérations sportives ne disposent pas de lignes directrices dans ce domaine. Dans deux sports, la gymnastique et le patinage, aucune fédération n'a élaboré de telles lignes directrices dans aucun pays. Il existe, toutefois, de grandes différences entre les sports. Plus de la moitié (54 %) des fédérations de football disposent de lignes directrices relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans le contenu de leurs supports de communication. Ce pourcentage est de 40 % pour les fédérations de basketball et 36 % pour les fédérations de lutte et d'équitation. Seules 11 % des fédérations de ski ont agi en la matière (Figure 13).

**13** LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DES DIFFÉRENTS SPORTS (%)



### 3.6 Politiques et programmes visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes par sport

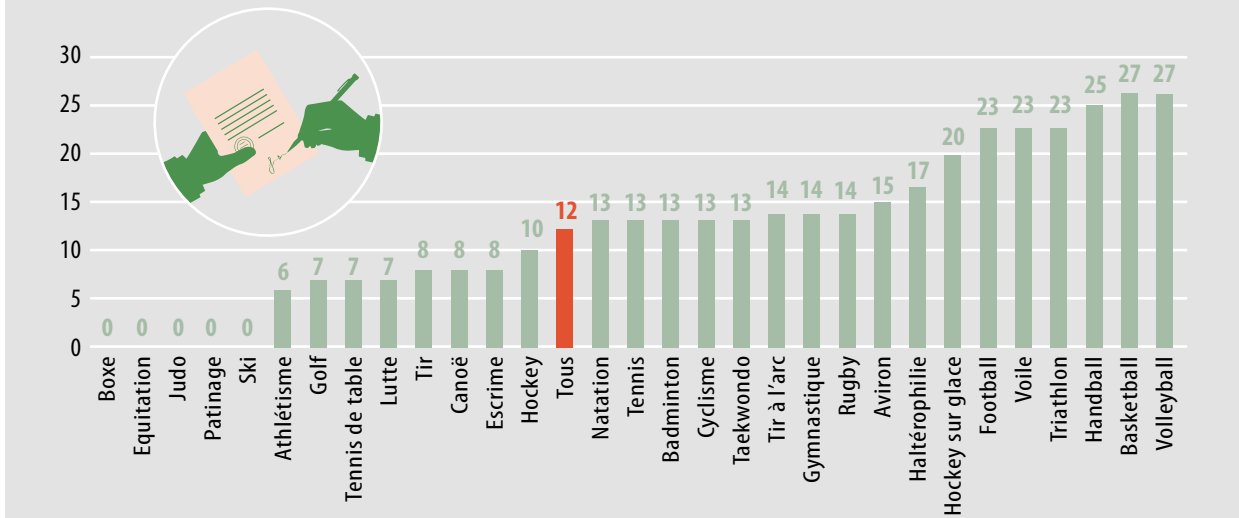
Il a également été demandé aux fédérations sportives si elles avaient « une politique ou un plan d'action spécifique pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport » (dénommé « plan pour l'égalité hommes-femmes ci-après »). À l'exception des sports équestres où aucune fédération n'a de plan, au moins une fédération dans chacun des autres sports dispose d'un tel plan pour l'égalité hommes-femmes. Le sport où le plus grand nombre de fédérations disposent d'un plan pour l'égalité hommes-femmes est le football (54 %). Ce pourcentage est de 38 % pour le handball, la voile et la natation. C'est ce que montre le tableau 17. Il a également été demandé aux fédérations sportives si elles avaient les ressources humaines et les fonds nécessaires pour mettre en œuvre leurs plans. Les colonnes de droite dans le tableau 17 montrent que neuf des sports (cyclisme, escrime, football, handball, hockey, hockey sur glace, aviron, rugby et triathlon) ont des ressources humaines dédiées à sa mise en œuvre mais qu'aucune fédération de ski ou de patinage ne dispose de telles ressources. Les fédérations d'escrime, de hockey sur glace et de triathlon ont des fonds alloués à la mise en œuvre de leurs plans pour l'égalité hommes-femmes, mais aucune fédération de boxe, judo, patinage ou ski n'a de fonds pour la mise en œuvre de sa politique dans ce domaine.

**Tableau 17. Sports ayant un plan pour l'égalité hommes-femmes ainsi que des ressources humaines et des fonds dédiés à sa mise en œuvre**

Sports	Plan pour l'égalité hommes-femmes		Ressources humaines		Fonds	
	%	n	%	n	%	n
Football	54	7	100	7	43	3
Handball	38	6	100	6	67	4
Voile	38	5	80	4	60	3
Natation	38	6	50	3	33	2
Badminton	33	5	80	4	40	2
Basketball	33	5	80	4	80	4
Taekwondo	33	5	60	3	40	2
Volleyball	33	5	60	3	80	4
Haltérophilie	33	4	75	3	50	2
Golf	29	4	75	3	25	1
Lutte	29	4	50	2	25	1
Cyclisme	27	4	100	4	50	2
Athlétisme	25	4	50	2	25	1
Tennis	25	4	75	3	50	2
Aviron	23	3	100	3	67	2
Tir	23	3	67	2	33	1
Patinage	23	3	0	0	0	0
Triathlon	23	3	67	2	100	3
Tir à l'arc	21	3	67	2	67	2
Rugby	21	3	100	3	67	2
Hockey	20	2	100	2	50	1
Hockey sur glace	20	2	100	2	100	2
Canoë	17	2	50	1	50	1
Boxe	14	2	50	1	0	0
Gymnastique	14	2	50	1	50	2
Tennis de table	14	2	50	1	50	1
Judo	13	2	50	1	0	0
Ski	11	1	0	0	0	0
Escrime	8	1	100	1	100	1
Equitation	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>102</b>	<b>72</b>	<b>73</b>	<b>50</b>	<b>51</b>

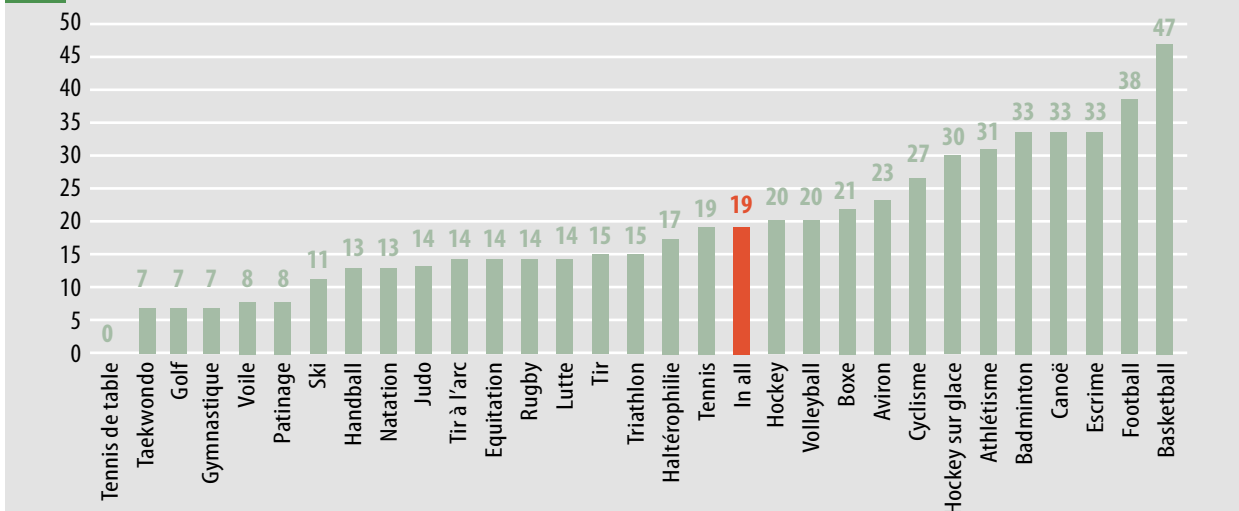
Comme indiqué ci-dessus, peu de sports ont pris des mesures positives pour compenser les discriminations passées et les inégalités dans le sport. Les sports où la majorité des fédérations utilisent la discrimination positive sont le basketball (27 %), le volleyball (27 %) et le handball (25 %). Aucune fédération de boxe, sports équestres, judo, patinage ou ski n'a pris de mesures positives (Figure 14).

## 14 SPORTS AYANT PRIS DES MESURES POSITIVES (%)



L'approche intégrée de l'égalité hommes-femmes est très peu utilisée (Figure 15). Le tennis de table est le seul sport où aucune fédération n'a mis en œuvre cette stratégie. En revanche, près de la moitié (47 %) des fédérations de basketball ont travaillé avec une stratégie d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais moins de 20 % des fédérations dans 17 des sports.

## 15 SPORTS DOTÉS D'UNE STRATÉGIE DE PARITÉ HOMMES-FEMMES (%)



### 3.7 Conclusion

Sans surprise, la plus grande proportion de femmes occupant des postes décisionnels et étant employées comme coaches dans le sport d'élite se retrouve dans les sports traditionnellement féminins comme la gymnastique et le patinage. Deux sports comptent beaucoup plus de membres féminins que de membres masculins et, par conséquent, doivent recruter plus d'hommes pour atteindre l'équilibre hommes-femmes. Il s'agit des sports équestres avec 84 % de membres féminins et de la gymnastique avec 81 %. De plus, le patinage (60 %), le volleyball (59 %) et la natation (52 %) affichent un équilibre hommes-femmes. Néanmoins, malgré le pourcentage de membres féminins, les fonctions de direction dans ces sports, et dans la majorité des autres sports, sont presque toutes occupées par un homme, comme c'est le cas de la présidence. Cela signifie que les femmes n'ont pas la possibilité d'influencer l'évolution du sport au même degré que les hommes. Pour changer les choses, il pourrait être important pour les fédérations sportives de mettre en place un plan pour l'égalité hommes-femmes et d'utiliser des stratégies de changement courantes, telles que la discrimination positive et l'approche intégrée



de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les résultats ont montré que les fédérations sportives n'utilisaient souvent aucune de ces approches. Il est intéressant de constater que le football, longtemps considéré comme un sport très masculin, et interdit aux femmes, obtient aujourd'hui de meilleurs résultats que de nombreux autres sports pour certains indicateurs de l'égalité hommes-femmes de notre étude. Plus de la moitié des fédérations de football, par exemple, disposent d'un plan pour l'égalité hommes-femmes. Le fait que l'UEFA (et la FIFA) ait mis en œuvre depuis de nombreuses années différents projets visant à augmenter le nombre de filles et de femmes dans le monde du football peut en partie expliquer cette évolution positive. En conclusion, les fédérations sportives devraient intensifier leurs efforts eu égard à la mise en œuvre de plans d'action dans leur sport, et apprendre l'une de l'autre, à la fois dans leur propre pays et en dehors.



[www.coe.int/sport/ALLIN](http://www.coe.int/sport/ALLIN)

PREMS 000220

FRA

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

Enlarged Partial Agreement on Sport  
  
Accord partiel élargi sur le sport

COUNCIL OF EUROPE  
  
CONSEIL DE L'EUROPE